



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 6 juin 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 2 MAI 2016

8228-06-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2016.

ADOPTION DES MINUTES / 19 MAI 2016

8229-06-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 mai 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8230-06-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mr Bolduc : Demande un suivi relativement aux questions posées par les pompiers à la séance du conseil du 4 avril.

Monsieur le maire lui répond que la municipalité rencontre les gestionnaires du service d'incendie de Châteauguay et la mairesse de Châteauguay le 13 juin. Les questions et les préoccupations évoquées par les pompiers seront portées par la municipalité lors de cette rencontre. Nous savons déjà que le pick-up sera de retour une fois l'autre véhicule reçu par le service d'incendie et qu'il y a présentement un affichage pour recruter de nouveaux pompiers à Saint-Isidore.

Mr Dubuc : Demande des explications relativement au développement futur de la rue pesant.

Monsieur le maire lui donne les informations qui ont été présentées à la population lors de la consultation publique du 31 mai 2016.

Mr Charon : Demande si la municipalité paie une compensation à l'agriculteur voisin des puits municipaux considérant que ce dernier ne peut cultiver ses terres sur une distance de sécurité autour des puits.

Monsieur le maire mentionne que la municipalité paie en effet une compensation annuelle à l'agriculteur en questions.

Monsieur Charon demande aussi pour quand est prévue la démolition de l'ancien centre communautaire.

Monsieur le maire mentionne que la démolition est prévue au cours des prochains mois et mentionne les éléments qui ont motivé cette décision.

Mr Gerzak : Demande si la cantine chez Bob a un permis pour faire jouer la musique aussi fort à l'extérieur.

Monsieur le maire mentionne qu'aucun permis ne permet de faire jouer de la musique à haut volume et qu'un règlement émet des normes à ce sujet. Un suivi sera effectué.



AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 393-2016 / SERVICE D'INCENDIE DE CHÂTEAUGUAY

8231-06-2016 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion qu'un projet de règlement (393-2016) concernant la prévention des incendies sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 389-2016 / LOTISSEMENT

8232-06-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 2 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution S8225-05-2016 relative à l'adoption du premier projet du règlement ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 31 mai 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 389-2016, modifiant le règlement de lotissement # 337-2010 afin d'adopter certaines dispositions relatives aux mesures d'exception au règlement de lotissement et au règlement de frais de parc.

ATTENDU que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 390-2016 / ZONAGE ET PIIA

8233-06-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 2 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution S8226-05-2016 relative à l'adoption du premier projet du règlement ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 31 mai 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 390-2016, modifiant le règlement de zonage et PIIA # 340-2010 afin d'agrandir la zone H-229, d'y ajouter des usages autorisés et des normes sur l'implantation des remises à usage domestique.

ATTENDU que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 392-2016 / ZONAGE ET PIIA

8234-06-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 4 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution S8226-05-2016 relative à l'adoption du premier projet du règlement ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 31 mai 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 392-2016, modifiant le règlement de zonage et PIIA # 340-2010 afin de préciser les objectifs et les critères d'évaluation des projets résidentiels intégrés.

ENTENTE DE PRINCIPE ET PROTOCOLE D'INTERVENTION / UNISOYA

8235-06-2016 CONSIDÉRANT la demande faite par Unisoya en février à la municipalité afin d'avoir l'autorisation d'utiliser temporairement le réseau d'égouts municipal pour le rejet de résidus de production dû à un bris d'équipement ;

CONSIDÉRANT le règlement 383-2004 ;

Il est résolu unanimement d'entériner l'entente de principe et protocole d'intervention conclu entre la municipalité et la compagnie Unisoya le 26 mai 2016.

EMBAUCHE INSPECTEUR MUNICIPAL

8236-06-2016 CONSIDÉRANT la résolution 8206-05-2016 stipulant le désir de la municipalité de se doter d'un inspecteur municipal ;



CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par la municipalité ;

Il est résolu unanimement de procéder à l'embauche de Mr Maxime Bélanger à titre d'inspecteur municipal en date du 20 juin 2016 selon les modalités suivantes :

- Date d'embauche : 20 juin 2016 ;
- Probation : un an avec une évaluation écrite tous les trois mois ;
- Salaire annuel : 50 849 \$;

Traitement et avantages sociaux : Conforme au guide de gestion des ressources humaines adopté par le conseil municipal le 2 mai 2016, résolution 8205-05-2016. Les coûts relatifs à cette embauche seront assumés par le surplus libre.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

A) DÉROGATION MINEURE / 419 SAINT-RÉGIS / URB-2016-06

8237-06-2016 CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à permettre une galerie en cour arrière de 7,32 m alors que le maximum prescrit au Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010 pour ce type de construction (saillie) en zone verte est de 6 m, pour un dépassement de 1,32 m ;

Considérant le rapport d'analyse préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-06 ;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 26 mai 2016 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure pour la construction d'une galerie en cour arrière de 7,32 m.

B) DÉROGATION MINEURE / 31 VIAU / URB-2016-07

8238-06-2016 CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un bâtiment principal ayant une densité exprimée en plancher/terrain (c.o.s.) de 0,35 alors que le maximum prescrit au Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010 est de 0,15, pour un dépassement de 0,2 ;

Considérant le rapport d'analyse préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-07 ;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 26 mai 2016 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure permettant l'implantation d'un bâtiment principal (maison unifamiliale isolée) ayant une densité exprimée en plancher/terrain (c.o.s.) de 0,35 alors que le maximum prescrit au Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010 est de 0,15, et ce pour un dépassement de 0,2.

C) PIIA/54 RUE LANGEVIN / URB-2016-08

8239-06-2016 CONSIDÉRANT le projet de construction d'un garage avec 2^e étage habitable en cour latérale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 26 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT le dossier URB-2016-08 préparé par l'urbaniste ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le projet d'agrandissement d'un garage avec 2^e étage habitable en cour latérale au 54, rue Langevin.

SOUSSION LIGNAGE DES RUES / LIGNCO

8240-06-2016 CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues municipales et des places de stationnement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :



Lignco : 10 987,50 \$
SMQ : non conforme

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de Lignco.

DON/FONDATION ANNA-LABERGE

8241-06-2016 CONSIDÉRANT la campagne de financement de la Fondation de l'hôpital Anna-Laberge ;

Il est résolu unanimement de faire l'achat d'un billet pour l'évènement *À table* au profit de la Fondation Anna-Laberge.

Coût : 250 \$

FLEURONS DU QUÉBEC / ADHÉSION

8242-06-2016 Il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Isidore au programme « Fleurons du Québec » pour la période de 2016 à 2018 et d'acquitter le tarif triennal en un seul versement, soit de 1 132 \$, sans les taxes.

VARIA

DEMANDE DE DON ÉCOLE SAINT-ISIDORE / ALBUM DES FINISSANTS

8243-06-2016 CONSIDÉRANT la demande de soutien financier produite par l'école Saint-Isidore afin de les aider à payer les albums de finissants pour les élèves terminant leur 6^e année ;

Il est résolu unanimement d'assumer les frais d'impression et de reliure de l'album des finissants pour les élèves de 6^e année graduant en 2016.

Coût : 483,82\$, incluant les taxes.

COMPTES À PAYER

8244-06-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de mai 2016 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 99 130.07 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8245-05-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de mai 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 100 280.93 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier